

Kinshasa, le 02 décembre 2002

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE**

«La place de la République Démocratique du Congo dans le concert des Nations au 21^{ème} siècle ». La Diplomatie au service de la paix, de la reconstruction nationale, du développement durable et de l'intégration régionale 02 décembre 2002

Il est de coutume, à intervalles réguliers, que le Chef de l'Etat, premier responsable de la diplomatie, convoque la Conférence diplomatique ou la Conférence des Ambassadeurs afin de faire un état des lieux des relations extérieures avec les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux.

Il convient de rappeler que la 9^{ème} et dernière Conférence diplomatique a été organisée en 1988 ; il y a de cela 14 ans. La déliquescence de l'Etat congolais, héritage de l'ancienne administration, et le manque de volonté politique n'ont plus permis d'organiser de telles assises, pourtant indispensables pour une gestion efficiente d'une diplomatie digne de ce nom.

Soucieux de redéfinir le rôle qu'entend jouer la République Démocratique du Congo dans le concert des Nations au 21^{ème} siècle et en dépit des difficultés inhérentes à la guerre d'agression, j'ai décidé de renouer avec la tradition en convoquant cette 10^{ème} Conférence diplomatique, dont le thème central est : « Appui institutionnel et renforcement des capacités du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ».

De 1988 à nos jours, la République Démocratique du Congo comme l'environnement international, du reste, a subi des mutations profondes qui ont abouti au changement de régime intervenu le 17 mai 1997, consécutif à la guerre de libération menée sous la houlette de Feu le Président M'zee Laurent Désiré KABILA, notre Héros National. Ces mutations imposent une nouvelle vision de notre politique étrangère.

Madame la Présidente de l'ACL-PT,

Excellences,

Distingués Invités et Participants,

Mesdames et Messieurs,

Devant la prolifération des guerres, l'aggravation de la pauvreté, la pollution de l'environnement, la criminalité transnationale, le terrorisme et les défis de la mondialisation, notre pays devra conjuguer ses efforts avec ceux des autres peuples du monde en vue de trouver des solutions adéquates.

Notre participation au concert des Nations repose sur des principes directeurs découlant de la Charte des Nations Unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

Il s'agit notamment des principes suivants :

- ☒ le bon voisinage ;
- ☒ la vocation africaine;
- ☒ l'ouverture au monde sans exclusive;
- ☒ la coopération internationale, régionale ou sous-régionale mutuellement avantageuse;
- ☒ le règlement pacifique des différends;
- ☒ le non recours à la force; le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des Etats et de la souveraineté nationale ;
- ☒ le respect des frontières héritées de la colonisation ; etc.

Malheureusement, notre pays a fait son entrée dans le troisième millénaire partiellement occupé par les troupes d'agression du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, l'empêchant ainsi de jouir de son indépendance et de sa souveraineté.

Pour faire face à cette agression, il a fallu riposter par une action armée exercée dans le cadre de la légitime individuelle et collective.

Dans tous les cas, quelles que soient les raisons invoquées par lesdits Etats, aucune considération de quelle que nature que ce soit, militaire, sécuritaire, économique... ne saurait justifier l'agression, encore moins les atrocités commises à l'endroit des paisibles populations congolaises ainsi que le pillage des ressources naturelles de notre pays. Cependant, profondément attaché à la culture de paix, le Gouvernement de la République a privilégié le règlement pacifique de ce conflit.

C'est dans ce cadre que plusieurs actions: diplomatiques, politiques et judiciaires ont été initiées respectivement auprès du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Organisation de l'Unité Africaine, de la Cour

Internationale de Justice et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ainsi qu'auprès d'autres Institutions.

Les actions diplomatiques menées auprès du Conseil de sécurité de l'ONU ont permis l'adoption de plusieurs résolutions qui constituent, à ce jour, la base du règlement du conflit armé en République Démocratique du Congo et dans la Région des Grand-Lacs.

Dans ce cadre, différents contacts directs et séparés entrepris ont abouti à la conclusion de l'Accord de Pretoria du 30 juillet 2002, entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, d'une part, et de l'Accord de Luanda du 6 septembre 2002, entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda, d'autre part.

Ces deux accords portent respectivement sur le retrait des troupes rwandaises et le démantèlement des groupes armés en République Démocratique du Congo, et sur le retrait des troupes ougandaises, la coopération et la normalisation des relations entre les deux pays. Des négociations similaires ont été initiées avec les autorités du Burundi afin de parvenir à la normalisation des relations bilatérales par la conclusion d'un accord de paix.

Dans le même ordre, le Gouvernement de la République est favorable à l'organisation, dans les meilleurs délais, d'une Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs, sous l'égide de l'ONU et de l'Union Africaine.

La tenue d'une telle Conférence, suivie de l'installation des mécanismes de concertation et de sécurisation réciproque, viendrait consolider les acquis des accords existants dans la région.

Madame la Présidente de l'ACL-PT,

Excellences,

Distingués Invités et Participants,

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, la fin de la guerre et la restauration de la paix en Afrique centrale, devraient permettre à mon pays d'établir d'autres types de relations avec les partenaires extérieurs dans une coopération qui privilégie le respect des intérêts mutuels.

Grande Nation au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo entend prendre une part active au développement de celle-ci, à travers une participation qualitative à la réalisation des objectifs assignés aux organisations régionales et sous-régionales auxquelles nous sommes membres: l'Union Africaine, le COMESA, la SADC, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale...

De même, le Gouvernement de la République attache une grande importance à la réalisation du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Les ressources humaines et naturelles, les potentialités hydro énergétiques, l'étendue du territoire et la position géopolitique ainsi que notre ferme volonté d'aller de l'avant sont des atouts majeurs qui devraient permettre à la République Démocratique du Congo de jouer un rôle non négligeable dans le développement de l'Afrique et pourquoi pas du monde.

Je voudrais ici réaffirmer la volonté de mon Gouvernement de s'engager résolument vers la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme. C'est ainsi qu'il a été mis en place une structure nationale de lutte contre la corruption et publié un code de bonne conduite de l'agent public.

Par ailleurs, pour sécuriser davantage les investissements extérieurs, le Gouvernement a pris différentes mesures, telles que: l'adoption de nouveaux codes minier et des investissements;

l'installation des tribunaux de commerce; la suppression des tracasseries administratives par la réduction du nombre des services aux postes frontaliers; etc.

Madame la Présidente de l'ACL-PT,

Excellences,

Distingués Invités et Participants,

Mesdames et Messieurs,

La République Démocratique du Congo, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs Organisations du Système des Nations Unies, a le devoir de participer à la gestion de plusieurs problèmes brûlants de l'heure : lutte contre le terrorisme; protection de l'environnement; lutte contre la criminalité transnationale; lutte contre le VIH/SIDA ; prévention, gestion et règlement des conflits...

S'agissant tout particulièrement de la situation au Moyen Orient, mon Gouvernement encourage les parties à privilégier une solution négociée sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée Générale de l'ONU, qui reconnaissent, d'une part, le droit à l'existence de l'Etat d'Israël sur des frontières internationalement reconnues et, d'autre part, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

De même, en rapport avec tous les conflits qui divisent l'Afrique, le Burundi, le Soudan, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine, pour ne citer que ceux-là, la position de mon pays est que la solution négociée, conformément au droit international, est la seule voie vers une paix durable.

Concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, mon Gouvernement réitère son engagement à coopérer pleinement avec les Etats ou les Institutions intéressées, pour lutter efficacement contre ces fléaux.

Pour ce qui est de la prévention, gestion et le règlement des conflits, la République Démocratique du Congo fonde sa politique sur le respect du droit international, particulièrement le principe du règlement pacifique des différends et du non recours à la force.

Le rôle que la République Démocratique du Congo est appelée à jouer sur la scène internationale dépendra largement du règlement de la crise interne.

Le souhait le plus ardent de notre peuple est de parvenir très rapidement à un accord global, préalable à l'installation des institutions de la transition, l'objectif final étant d'organiser, dans les deux ans qui viennent, des élections libres, transparentes et démocratiques afin de permettre au peuple congolais de se choisir ses dirigeants. La volonté et la détermination du Gouvernement d'œuvrer pour cet accord global ne peuvent être mises en doute.

Je ne peux terminer cette adresse sans rappeler les objectifs attendus de ce forum qui sont:

1. la redéfinition et l'exploitation des pistes nouvelles d'une diplomatie plus engagée afin de traduire, avec professionnalisme, le rôle nouveau que doit jouer la République Démocratique du Congo dans le concert des Nations;
2. l'intensification des actions en faveur de la paix en vue de précipiter la réunification totale du territoire et la réconciliation nationale;
3. la participation de plus en plus accrue au développement du pays;
4. la redynamisation et la modernisation des méthodes de travail en vue de les adapter aux préoccupations actuelles.

J'ai parlé de la paix indispensable au développement des Nations; j'ai situé le contexte de la guerre que connaît le pays ainsi que les efforts déployés sur le plan politique et diplomatique pour une solution définitive; j'ai indiqué les axes actuels de l'action gouvernementale dans le secteur économique en vue de le rendre compétitif; j'ai, enfin, relevé l'importance de la diplomatie dans l'harmonisation des relations entre Etats pour une coopération mutuellement avantageuse.

Sur ce, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 10ème Conférence Diplomatique

Je vous remercie.